

## ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juillet 1879.

## Bulletin politique.

S'il est une question qui doit exister et puisse même diviser une majorité, c'est assurément cette malencontreuse loi Ferry, qui a soulevé tant de protestations à Paris et dans les départements.

Comment donc expliquer qu'il se soit formé au sein de la Chambre des députés un groupe compact, qui vote comme un seul homme, rejetant invariablement tous les amendements, même ceux présentés par des républicains avérés comme M. Bar-doux.

On ne fera croire à personne que sur les 366 députés qui repoussent unanimement tout ce qui peut déplaire à M. Ferry, il ne s'en trouve pas un pour préférer une rédaction à une autre, pour émettre un avis indépendant, pour se séparer sur une question douteuse du groupe dont il fait partie. L'unanimité absolue, invariable, est l'indice d'un parti peu conciliable avec cette indépendance qui devrait être l'un des principaux éléments de la dignité parlementaire.

Cette attitude de la majorité enlève tout intérêt à la discussion des lois Ferry ; et c'est au milieu de l'indifférence générale que la Chambre poursuit cette odieuse discussion, qui, on le sent, ne changera rien au mot d'ordre que tout le monde connaît. Il s'agit bien de l'enseignement supérieur ! il s'agit bien du projet de loi Ferry ! il s'agit de M. Ferry lui-même, qu'il faut sauver à tout prix. C'est là le grand intérêt du débat, et c'est peut-être ce qui explique le peu d'attention que le public lui accorde.

On est bien plus ému du procès Cassagnac, qui est depuis vendredi le sujet de toutes les conversations et d'une foule de commentaires. C'est à qui donnera du verdict d'acquiescement une interprétation de son gré. Pour les uns, c'est la consécration de la liberté absolue de la presse ; pour les autres, et pour la République française notamment, c'est la condamnation non de la République mais du ministère, qui ne serait pas assez homogène selon le journal gambettiste ; mais alors pourquoi M. Gambetta ne daigne-t-il pas lui apporter l'homogénéité qui lui manque ? pourquoi recule-t-il devant un fardeau qu'il se croit seul capable de supporter ?

Mais l'interprétation de la feuille gambettiste nous paraît dépasser de beaucoup la portée que le jury de la Seine aura voulu donner à son verdict. Nous doutons qu'en acquittant M. de Cassagnac les jurés aient entendu faire œuvre d'hommes d'Etat. Ils se sont bornés à faire cause d'équité et de bon sens en refusant de condamner le journal le Pays, quand tant de journaux radicaux vomissent tous les jours l'injure et le sarcasme, non-seulement contre les ministres et contre le gouvernement, mais contre les lois, contre la religion, contre tout ce que la société française est habituée à respecter. Dans ces conditions, la balance de la justice ne pouvait pencher d'aucun côté, et les douze honnêtes citoyens que le sort avait désignés pour juger l'inculpé ont fait preuve d'un sens droit et d'un tact parfait, en décidant que la justice ne pouvait avoir deux poids

et deux mesures, et que ce qui avait paru tolérable chez les uns devait être toléré chez les autres.

Le seul responsable dans cette affaire, c'est ce groupe parlementaire qui a autorisé les poursuites, comme il votera bientôt pour la loi Ferry, en fermant les yeux sur les conséquences de son vote, en ne se demandant pas s'il est juste ou opportun, mais seulement s'il est républicain.

Avec l'étiquette républicaine, que ne ferait-on pas accepter à cette majorité ? C'est là, hélas ! ce qui donne aux gens sages de si justes appréhensions pour l'avenir !

Aussi ne pouvons-nous pas croire au bruit qui court qu'à la suite du procès Cassagnac, M. le procureur général Dauphin serait décidé à donner sa démission. Pourquoi la donnerait-il ? Comme chef du parquet, il n'a fait qu'exécuter les ordres de son chef hiérarchique, le ministre de la justice. C'est donc le ministre qui devrait se démettre ; mais lui-même n'avait agi qu'au nom du cabinet tout entier : ce serait donc le ministère qui serait démissionnaire. Mais le cabinet a derrière lui pour le couvrir la majorité républicaine, qui a autorisé les poursuites ; cette majorité, qui avait le pouvoir de tout empêcher et qui a tout permis, n'est-elle pas la plus responsable ? et n'est-ce pas elle alors qui devrait se retirer ?

Il est peu probable qu'elle pousse jusqu'à son respect de la logique et de la solidarité. Il est tout aussi peu probable qu'on pousse le mépris du droit et des bienséances jusqu'à sacrifier le moins coupable, c'est-à-dire le magistrat qui n'a eu qu'un tort, celui de déférer aux ordres de la majorité.

## LES VRAIS ENNEMIS

DE LA RÉPUBLIQUE.

Les républicains disent souvent aux conservateurs : « Venez avec nous, ne soyez pas hostiles à la République. Nous sommes aussi des conservateurs, et nous désirons comme vous protéger tous les droits, ne point blesser les convictions, satisfaire tous les intérêts. »

Cette invitation est assurément très-courtoise, ces déclarations sont très-sages et assez satisfaisantes.

Mais les actes répondent-ils aux paroles, et les droits les plus légitimes, les convictions les plus respectables, les intérêts les plus sérieux ont-ils été sauvegardés par les républicains ?

Avant d'avoir conquis le pouvoir, l'intolérance pouvait s'expliquer peut-être par les entraînements de la lutte.

Mais depuis que les républicains ont obtenu la majorité dans les deux Chambres, depuis qu'ils sont devenus les maîtres, comment n'ont-ils pas compris qu'ils devaient tenir un peu mieux les promesses faites par eux dans l'opposition ? Comment n'ont-ils pas eu la sagesse et la modération qui pouvaient consolider leur victoire ? Comment ont-ils préféré devenir la tyrannie d'un parti au lieu d'être le gouvernement paternel de toute la nation ? Comment ont-ils oublié ou méconnu les différentes causes qui ont fait sombrer dans le passé les divers essais de République ?

Il était cependant bien facile de comprendre que ce n'était pas en suivant la même route néfaste que l'on pouvait échapper aux mêmes périls.

Les républicains auraient dû se préoccuper un peu plus de la mobilité de l'opinion publique en France et se rappeler davantage avec quelle facilité on abandonne l'Empire pour la Royauté, la Royauté pour la République et la République pour la Monarchie, sous l'une de ses deux formes principales.

Depuis six mois, ce ne sont pas les conservateurs, mais les républicains eux-mêmes qui ont été les plus dangereux ennemis de la République.

Le revirement qui commence à se faire dans l'opinion publique est beaucoup moins l'œuvre monarchique que des adorateurs trop passionnés ou trop intéressés de la République.

La persécution ne réussit guère en France, elle a toujours augmenté les résistances et ranimé les convictions.

La majorité parlementaire est-elle devenue plus sympathique aux électeurs depuis que la minorité s'est trouvée réduite par l'ostracisme et la proscription ?

Les catholiques sont-ils devenus plus indifférents depuis qu'ils ont été persécutés ?

La destitution des fonctionnaires dans toutes les fractions de la hiérarchie administrative ou judiciaire a-t-elle contribué à rattacher à la République les parents et les amis des fonctionnaires et des magistrats victimes de l'intolérance, de l'arbitraire et des convoitises ?

La France catholique ne restera certainement pas républicaine si, par des déclarations et par des actes de persécution, on viole les libertés les plus sacrées, si par des lois semblables à celles qui portent le nom de M. Ferry l'on menace les convictions les plus respectables et les droits les plus légitimes.

La journée du 3 juillet ouvrira-t-elle les yeux aux républicains, et ceux-ci comprendront-ils enfin les défiances et les mécontentements qu'ils provoquent dans l'opinion publique ? Comprendront-ils pourquoi ils rendent de plus en plus difficile pour les conservateurs leur adhésion à la République définitive ?

Et par quelle étrange aberration les franc-maçons et les libres-penseurs qui veulent l'établissement et la durée du régime républicain, se sont-ils laissés entraîner à méconnaître les droits des pères de famille en portant une atteinte si injuste et si maladroite à la plus légitime, à la plus sacrée de toutes les libertés, à la liberté que la conscience ne peut abandonner, à la liberté qui peut seule assurer d'heureuses destinées pour la France ?

A quel degré d'abaissement et de décadence ne serait pas en tout temps condamnée une nation, lorsque toute une génération serait pervertie par de faux sages, par des docteurs insensés et révoltés contre Dieu lui-même ?

L'acquiescement de M. Paul de Cassagnac est un événement d'une haute portée et dont il serait vraiment puéril aux républicains de contester la grande signification.

Il est bien évident que, dans les conditions faites à ces débats judiciaires et parlementaires par le vote de la Chambre et par la poursuite ordonnée par les ministres, l'acquiescement n'aurait pas été possible il y a quelques mois, et le jury aurait hésité à porter un coup aussi dangereux à la République et au gouvernement qui la représente.

Ce n'est pas en vain que, dans les pre-

miers mois de cette année, le procureur général dans un procès aussi solennel aurait fait appel au jury dans les termes suivants :

« Vous êtes les représentants autorisés de la ville de Paris rendant la justice. Pour notre part, nous avons été et nous serons toujours pleins de confiance dans Paris. »

Paris, maintenant presque autant que la province, paraît avoir perdu une grande partie de ses illusions, et ce jury qui représente Paris semble dire aux républicains qu'il serait sage de suivre d'autres voies pour conserver et recruter des partisans à la République.

Il y a six mois, toute l'éloquence de M. Paul de Cassagnac, qui semble grandir à chaque nouvelle épreuve, et toutes les sympathies qu'inspire son caractère chevaleresque n'auraient certainement pas suffi pour lui épargner une condamnation.

Le passé l'a d'ailleurs assez prouvé.

Cette décision unanime d'un jury choisi le mieux possible est un avertissement qu'il serait imprudent de méconnaître.

Mais il y aurait pour les républicains encore plus de témérité à refuser de tenir compte, dans la protestation anti-ferryque, de deux millions de signatures qui représentent certainement la majorité des pères de famille en France.

Comment les républicains sincères refuseront-ils de comprendre que le vote des lois Ferry et la persécution religieuse, qui en sera la conséquence inévitable, éloigneront à jamais les conservateurs du régime républicain et leur feront désirer ardemment le jour de la révision de la Constitution ?

On donne ainsi de plus en plus aux conservateurs le droit de penser que plus l'époque de cette révision sera retardée, et plus la majorité de la nation voudra une forme de gouvernement qui garantisse un peu mieux les droits, les convictions et les intérêts de la totalité de la nation.

Comment espérer de conserver toute la majorité des voix dans la France en froissant les convictions, en voulant soumettre les consciences aux caprices d'une minorité ?

Ce n'est pas en provoquant les malédictions des pères de famille que l'on peut augmenter les enrôlements volontaires de leurs fils dans l'armée républicaine.

Ce n'est pas en faisant la guerre à la liberté de l'enseignement, à la religion, à ses ministres, à Dieu lui-même, que la République peut consolider sa victoire et ne reculer dans l'avenir aucune défaite définitive.

ADRIEN DE LA VALETTE.

## Chronique générale.

A la Chambre des députés, M. Girault a déposé hier un amendement au budget portant création d'un service spécial pour renseigner le gouvernement et la Chambre sur l'attitude politique et la conduite administrative des fonctionnaires anciens et modernes de tous ordres.

M. de la Basselière est monté à la tribune. Il a dit que la plupart des ouvrages cités par M. Paul Bert remontent à Calvin.

Quant aux ouvrages modernes qui ont été cités par M. Paul Bert, les uns remontent

au siècle dernier, et, enfin, on n'établit pas qu'ils soient employés dans l'enseignement.

Il paraît qu'au dernier moment le préfet de la Gironde a interdit la réunion publique organisée pour dimanche, à Bordeaux, en l'honneur de Blanqui.

On assure que le prince Napoléon se rendra aux obsèques du Prince impérial; mais la nouvelle mérite confirmation.

La douzième commission parlementaire s'est prononcée en faveur de la proposition de loi avant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale. Il devrait y avoir, en conséquence, un conseiller général par 45,000 habitants ou fraction de 45,000 en sus dans les cantons. De plus, les élections cantonales se feraient désormais au scrutin de liste.

La Patrie croit savoir que le maréchal de Mac-Mahon n'assistera pas à la grande revue qui aura lieu dimanche à Longchamps.

Une chose très-curieuse se produit en ce moment, à propos du prince Napoléon.

Le Palais-Bourbon demanderait son bannissement de France, et l'Elysée s'y opposerait, par toutes sortes de raisons juridiques et politiques. M. Grévy a horreur des mesures dictatoriales.

D'un côté, on ne raisonne pas; le ressentiment et la crainte tiennent lieu de tout; mais, de l'autre côté, on s'appuie sur le droit, la légalité et la justice. Néanmoins, la lutte continuerait avec persistance au Palais-Bourbon, où l'on prétend imposer une volonté à l'Elysée. Les ministres se sont déjà divisés sur cette question, malgré leur prétendue homogénéité; les uns soutiennent le Palais-Bourbon et les autres appuient l'Elysée.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur:

« Nous allons annoncer une nouvelle à laquelle beaucoup ne croiront pas, mais dont nous garantissons l'exactitude, parce que nous avons vu, vu avec nos yeux, ce qui s'appelle vu, n'en déplaise à MM. les républicains: — Dans un régiment de cavalerie de la garnison de Paris que nous ne pouvons désigner autrement, tous les officiers, sans exception aucune, le colonel en tête, se sont cotisés pour envoyer une couronne aux obsèques du Prince impérial, et nous pouvons dire, d'après nos renseignements personnels, que ce n'est pas le seul régiment où le même fait se produit en ce moment. Ainsi, dans une garnison peu éloignée de Paris, tous les officiers et sous-officiers ont versé, les uns 2 fr. et les autres 50 c., pour envoyer une couronne à Chislehurst. »

Nous croyons savoir que le jury s'est prononcé par 9 voix sur 12 pour l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac.

Nous lisons dans le Pays:

« On nous signale un incident qui se serait passé, jeudi, à la cour d'assises, pendant la suspension d'audience, et qui nous paraît tellement extraordinaire que nous ne le mentionnons que sous toutes réserves.

« On sait que M. de Cassagnac, ne pouvant lire publiquement certaines citations de la presse républicaine qui auraient nécessité le huis-clos, avait remis douze copies de ces infamies au président en le priant de les transmettre aux jurés.

« Pendant la suspension d'audience, deux ou trois jeunes gens, attachés, dit-on, au cabinet du garde des sceaux ou de son sous-secrétaire d'Etat, seraient venus fouiller dans les papiers laissés par le président sur sa table.

« Ces messieurs, abusant de l'absence de la cour, auraient mis dans leurs poches plusieurs des copies destinées au jury, en di-

sant à haute voix: « C'est pour M. le ministre de la justice. »

« Le propos aurait été entendu par diverses personnes, notamment par des magistrats qui étaient assis derrière la cour et qui, d'après nos correspondants, seraient restés stupéfaits et indignés d'une pareille action. »

La Gazette des Tribunaux publie une note de laquelle il résulte que M. Andrieux savait parfaitement le véritable nom du « vieux petit employé » de la Lanterne. Cette note ajoute: « Les récentes perquisitions opérées chez divers agents de la préfecture et la saisie des documents trouvés en leur possession ne laissent aucun doute sur la réalité des faits qui ont été portés à la tribune par M. le préfet de police. »

Nous empruntons à une correspondance particulière d'Allemagne les lignes suivantes:

« Vous savez qu'on est très-mécontent à Berlin de M. Waddington et qu'on l'a trouvé d'une faiblesse insigne en consentant au retour des Chambres à Paris. La force de résistance qu'il n'a pas su trouver en cette circonstance solennelle lui manquera pour arrêter la République sur la pente du jacobinisme. Cette fin-là est prévue, et vous comprenez qu'on peut se réserver, se préparer même à jouer le grand rôle dont je viens de vous parler... »

La même correspondance nous dit encore:

« A Berlin, la mort de Prince impérial continue à occuper les esprits. Depuis quelques jours, il circule un bruit fort singulier et que je négligerais peut-être s'il ne prenait chaque jour plus de consistance. Le prince Louis-Napoléon aurait été la victime d'une conjuration franco-maçonnique. Nous ignorons ce qu'il eût été dans l'avenir; mais, dans le présent, il donnait des espérances par sa piété à la Sainte Eglise dont les franc-maçons, on le sait, sont les plus mortels ennemis. Leurs affaires, grâce à la République, vont à souhait en France. Mais si ce prétendant au trône devait réussir dans un temps prochain, que devenait la secte maçonnique? Il lui importait de trancher la vie de ce prince.

« La dernière personne avec laquelle je me suis entretenu de ce bruit, et qui est un diplomate, m'a dit: « Cette mort, après toutes les explications qu'on en a données, me paraît pourtant si mystérieuse, que je ne serais pas éloigné de croire à un complot et à une embûche. »

« Le prince de Galles, en intervenant auprès de l'ex-impératrice Eugénie, pour la décider à laisser partir son fils, n'aurait-il pas cédé à quelques perfides suggestions de franc-maçons que, dans sa loyauté, il ne pouvait soupçonner de mauvais desseins? Grand-maître de la franc-maçonnerie de Londres, qui n'est à ses yeux et aux yeux de la plupart des Anglais qu'une société de bienfaisance, n'aurait-il pas, ainsi que le duc de Cambridge, servi de criminels projets, et cela en toute ignorance? Ce sont des réflexions qu'on fait ici et dont je n'entends pas être l'éditeur responsable. »

## Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres que le navire de Sa Majesté, l'*Oronte*, ayant à bord le corps du Prince impérial, confié à la garde du colonel Pemberton, a touché vendredi à Madère; mercredi, il est attendu à Portsmouth. Un autel provisoire a été érigé sur le pont de l'*Oronte*, et, tous les jours, l'abbé Rooney, aumônier catholique qui accompagne le corps, y célèbre la messe. Aussitôt que la dépouille mortelle du Prince sera arrivée à Portsmouth, le yacht de l'amiralité, l'*Enchantress*, viendra le prendre pour le conduire à Woolwich où le major général Turner, commandant de la place, prend, sur l'ordre exprès de la Reine, les dispositions nécessaires pour recevoir les restes de ce noble jeune homme, et les conduire à Chislehurst. Le débarcadère sera tendu de noir. On sait que Woolwich est le quartier général du corps de l'artillerie auquel le Prince était attaché par son éducation et par ses traditions de famille. Toutes les troupes de cette arme seront échelonnées entre Woolwich et Chislehurst, et feront la haie en s'appuyant sur leurs armes renversées: seules, deux batteries (une à cheval et l'autre montée), escorteront le cercueil qui

sera suivi également par les élèves de l'Ecole militaire. Une autre batterie prendra position sur la lande, et tirera un coup de canon, de minute en minute, pendant le parcours du cortège. Espérons que la susceptibilité républicaine ne se formalisera pas de ces honneurs rendus par des soldats au jeune soldat qui a été frappé de dix-sept blessures, toutes reçues par devant.

Si, tout en plaignant le Prince impérial moissonné à la fleur de l'âge, on ne peut s'empêcher cependant de lui appliquer le mot de Tacite: *Felix opportunitate mortis*, on reconnaît généralement que c'est un malheur pour le lieutenant Carey de n'être pas mort à la place du Prince ou avec lui. Ce malheureux officier vient d'être traduit devant un conseil de guerre, auquel il devra rendre compte de sa conduite. La nouvelle de cette décision de lord Chelmsford a été fort bien accueillie ici, d'autant plus qu'elle a été prise avant que l'on sût au Cap à quel point l'opinion publique était surexcitée en Angleterre.

Dans la séance de la Chambre des lords du 4 juillet, lord Cadogan a annoncé que des négociations pour la paix étaient engagées avec Cetiwayo et a fait connaître les conditions exigées par l'Angleterre.

Nous ne savons ce qu'il adviendra; mais jusqu'ici la campagne des Anglais contre les Zoulous n'a pas été glorieuse. L'armée britannique a été battue en plusieurs rencontres, et en ce moment encore elle se borne à défendre sa frontière sans pouvoir pénétrer au cœur du pays ennemi.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

#### Les concerts du Square.

Nous venons d'avoir la bonne fortune, vraiment inespérée, de posséder tour à tour deux excellentes musiques d'infanterie, celle du 77<sup>e</sup> et celle du 135<sup>e</sup>.

L'une s'est fait entendre vendredi, l'autre samedi et dimanche, au Square du théâtre.

Trois concerts donnés, à vingt-quatre heures d'intervalle chacun, par des régiments de passage, dix-huit morceaux exécutés en trois jours par des musiciens d'élite, voilà ce qui ne s'était probablement pas encore vu à Saumur et qui ne s'y représentera peut-être pas de sitôt.

Donc, il faut avouer que cette fois nous avons été privilégiés.

Notre ville n'a dû la faveur exceptionnelle qui vient de lui être accordée qu'à sa situation géographique, à proximité du camp du Ruchard, vers lequel se rendent les garnisons de Cholet et d'Angers.

Quoi qu'il en soit, les habitants se félicitent de l'heureuse circonstance qui leur a valu trois brillantes soirées musicales.

Autrefois, avant 1868, c'était pour nous un fait très-rare d'entendre une musique d'infanterie: Saumur possédait la musique de l'Ecole de cavalerie, qui, partant où elle était appelée, obtenait de si grands succès et dont nous étions fiers à juste titre.

Depuis la disparition de cette remarquable Harmonie, les musiques de régiment ont fait chez nous des apparitions plus fréquentes.

Celle du 44<sup>e</sup> de ligne est la première qui soit venue prêter son concours à nos fêtes hippiques et même à une représentation théâtrale de bienfaisance.

A partir de 1873 jusqu'à ce jour, la musique du 32<sup>e</sup> n'a pas cessé d'assister au carrousel de l'Ecole de cavalerie. A ses derniers voyages, elle a supprimé le concert qu'elle offrait chaque année dans le Square, ce que tous les dilettantes ont vivement regretté.

Aussi avec quel bonheur, le 3 août de l'an dernier, chacun avait-il saisi l'occasion d'applaudir à son passage la musique du 77<sup>e</sup> de ligne, dont les échos du Jardin du Mail, à Angers, ne cessaient de répéter les délicieux accords! Personne n'ignorait les différents succès de l'harmonieuse phalange. On savait aussi que M. Sineau, nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1876, avait fait preuve, l'année suivante, d'une grande habileté, comme chef et comme musicien, en reconstituant sa compagnie, notablement diminuée par le départ d'un certain nombre d'exécutants dont la classe se trouvait libérée. C'est alors que l'excellent professeur, convaincu que l'étude des œuvres

magistrales est la meilleure école pour former des instrumentistes capables, s'appliqua — et il a atteint son but — à faire jouer aux siens des compositions graves, d'un ample caractère, rendant ainsi plus facile l'exécution des autres genres de musique.

Ce fut donc avec un véritable empressement que le public saumurois, déjà tout sympathique, se rendit en foule au premier concert donné dans le Square par l'harmonie du 77<sup>e</sup>. L'exécution de la mosaïque de *Rigoletto* ne tarda pas à prouver que cette musique était supérieure encore à sa renommée. Enfin, l'air varié du *Comte Ory*, suivi d'une valse entraînante, des soli de bugle et de clarinette, la fantaisie de *Faust* et la polka des *Masques*, firent naître le plus vif enthousiasme parmi le nombreux auditoire réuni à l'intérieur et aux abords du Square.

Vendredi soir, à huit heures, malgré l'incertitude du temps, tous les amateurs se dirigèrent vers le lieu habituel des concerts, pour entendre de nouveau la musique du 77<sup>e</sup> d'infanterie.

Pendant quelques instants, la pluie est venue nous faire regretter davantage encore l'absence d'un kiosque digne des musiciens, lequel serait pourtant si nécessaire en cette année 1879 qui semble vouloir supprimer l'été comme elle a déjà escamoté le printemps.

Le concert a commencé par *Rollon*, marche militaire de M. Sineau. Ce premier morceau a fait autant valoir le talent du compositeur que l'habileté du chef et des exécutants.

Mais voici la mosaïque des *Dragons de Villars* qui va charmer nos oreilles. Chacun écoute dans un profond silence les différents passages de l'œuvre de Maillart, reproduits d'une façon si merveilleuse par tous les instruments. La superbe romance: « Ne parle pas, Rose, je t'en supplie, » ainsi que cette petite perle musicale: « Moi, jolie, on ne m'avait jamais dit ça, » ont causé les plus agréables sensations.

Une valse de Métra, *le Roi Gambrinus*, a été exécutée avec beaucoup d'art, de même que la *Marche aux flambeaux*, de Meyerbeer.

Dans les grandes villes, les concerts en plein air sont, pour la masse du public, la forme la plus expressive de l'art musical. C'est là, en effet, que le peuple entend souvent pour la première fois les mélodies des opéras en vogue, la valse ou la polka à la mode. Il ne faudrait pas beaucoup de morceaux comme le *pot-pourri* de Leroux pour renouveler ou faire connaissance avec tous les opéras, anciens et nouveaux. Rien de plus original et charmant à la fois que cette réunion d'airs empruntés aux chefs-d'œuvre de nos grands maîtres: *Lucie*, l'*Africain*, le *Domino noir* et plusieurs autres, dans laquelle les musiciens du 77<sup>e</sup> ont obtenu un véritable succès.

Une si bonne soirée ne pouvait mieux se terminer que par la polka chantée: *Vive l'Angou!* paroles de M. A. Verrier — un Angevin — et dédiée à M. Sineau. Cette gracieuse production n'était point inconnue en notre ville; puisque déjà, le mois dernier, l'*Echo Saumurois* l'avait offerte à ses lecteurs.

Nous conservons l'espoir d'applaudir de nouveau l'harmonie du 77<sup>e</sup> à son retour du camp, le 26 de ce mois: ce sera encore pour tous une véritable fête musicale.

Il nous tarde de parler des deux dernières soirées du Square, où la musique du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie s'est fait entendre à son tour.

Disons tout d'abord que le digne chef de cette compagnie, M. A. Elfrigue, est un musicien hors ligne qui a formé une foule d'exécutants distingués. D'ailleurs, qui n'a remarqué le soin des nuances, la netteté et le bon goût avec lesquels il dirige l'exécution? Un tel professeur ne peut faire que d'excellents élèves.

Que les habitants de Cholet nous permettent de les féliciter de pouvoir applaudir, chaque semaine, les artistes qui viennent de faire chez nous une apparition.

Le concert de samedi s'ouvrait par un allegro militaire, suivi de l'ouverture de *Suppé*, *Poète et Paysan*.

Nous avons entendu ensuite la fantaisie sur *Nabuchodonosor*, premier chef-d'œuvre que l'illustre Verdi donna, il y a trente-cinq ans, à la Scala de Milan, sous le nom de *Nabucco*, et qui commença pour ainsi dire sa fortune en le faisant proclamer le plus grand maestro de l'Italie.

A la musique de Verdi, grave, sévère, d'un effet puissant, parfois d'une harmonie



